

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 3 décembre 2019 à 19 h, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Mme Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Carole Panneton et André Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire, de la Ville de Rivière-Rouge.

Est absente au cours de la séance, Mme la conseillère, Karine Bélisle.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 03.

070/03-12-19-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de la séance extraordinaire du 5 novembre 2019
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

1. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au Règlement numéro A-2019-40 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts (approuvé par les personnes habiles à voter)
2. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro A-2019-42 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2020

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2019
2. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
3. Signature de la transaction concernant l'employé numéro 120025
4. Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge

F SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Autorisation aux procureurs de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge

G TRAVAUX PUBLICS

H LOISIRS ET CULTURE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

I DIVERS

Période de questions du public

J LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

071/03-12-19-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 5 novembre 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

072/03-12-19-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 5 novembre 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO A-2019-40 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro A-2019-40 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts tenue le 21 novembre 2019.

Mme Bourque fait la lecture dudit certificat et déclare que le règlement numéro A-2019-40 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO A-2019-42 DÉCRÉTANT ET ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2020

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-2019-42 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2020.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

073/03-12-19-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de novembre 2019, totalisant 26 299,74 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires :

- M. Denis Charette, maire;
- Mme Céline Beauregard, conseillère (maireesse de La Macaza);
- M. Denis Brabant, conseiller;
- Mme Carole Panneton, conseillère;
- M. Robert Lambertz, conseiller;
- M. Alain Otto, conseiller;
- Mme Andrée Rancourt, conseillère.

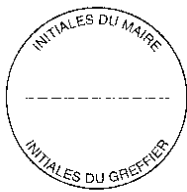
074/03-12-19A

SIGNATURE DE LA TRANSACTION CONCERNANT L'EMPLOYÉ NUMÉRO 120025

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, à signer la transaction concernant l'employé numéro 120025.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 10 du règlement numéro A-33 de l'Agglomération, le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle de l'Agglomération est déposé.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

075/03-12-19-A

AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-13466-10-19, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser M^e Pierre-Alexandre Brière, M^e Marie-Claire Côté et M^e Audrey Senécal de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise M^e Pierre-Alexandre Brière, M^e Marie-Claire Côté et M^e Audrey Senécal de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 19 h 10.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette
Maire